



# PONT-D'AINFORM !

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE N°15 - FÉVRIER 2023

## ➤ Vie municipale

27 novembre  
Cérémonie de la Sainte Cécile



27 novembre  
Bourse aux jouets et puériculture  
du Sou des écoles



3 décembre  
10 ans du salon de coiffure Plaisir de Pl'hair



10 décembre  
Théâtre « Le prénom »



11 janvier  
Réunion publique projet École

14 janvier  
Cérémonie  
des vœux  
du maire



26 janvier  
Réunion publique Fibre



## TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) EN 2022

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'avait pas été augmentée par la communauté de communes depuis 2019, nous avons dû l'augmenter en 2022 car les dépenses totales sont passées de 1,6 millions € en 2020 à un peu plus de 2 millions prévus en 2022, soit 25% d'augmentation :

Les prestations de collecte et de traitement (OM, tri, déchèteries) ont augmenté d'environ 40% entre 2020 et 2022 (cours des matériaux et carburants, énergie etc).

Le territoire de la communauté de communes est découpé en 2 zones :

Jusqu'alors, deux secteurs de ramassage présentaient des taux différenciés sur le territoire de la communauté de communes :

- **La zone 1** : secteurs où il n'y avait pas de ramassage en porte à porte de sacs jaunes : augmentation des taux de 25% en 2022, de 9% en 2023,
- **La zone 2** : secteurs où il avait un ramassage en porte à porte des sacs jaunes : augmentation des taux de 13% en 2022, pas d'augmentation du taux prévu en 2023.

Depuis 2021, le ramassage en porte à porte des sacs jaunes se fait sur l'ensemble du territoire, aussi en 2023 il n'y aura plus qu'une seule zone et un taux unique pour tous les foyers.

Pour toutes informations supplémentaires, contactez la COM COM

☎ 04 74 37 13 32.



## LE CINÉMA RURAL

Vous avez pu apprécier les deux premières projections de films à la salle des fêtes de Pont d'Ain organisées par l'association cinéma rural itinérant.

Pour que cette belle aventure perdure il est impératif que le nombre de bénévoles soit suffisant, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences techniques pour se joindre à l'association.

Si vous désirez rejoindre l'équipe de bénévoles merci de contacter. Vous êtes les bienvenus !

Vive le cinéma ! Coupez !

Info : lors de chaque projection la 30<sup>e</sup> place adulte et la 10<sup>e</sup> place enfant sont offertes !

## PUMPTRACK

Installation d'une structure pumptrack (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX...), près du gymnase, le vendredi 6 janvier.

Venez tester !



**INSCRIPTIONS SCOLAIRES**  
Les dossiers d'inscription pour la rentrée scolaire 2023-2024 sont à retirer en mairie et redéposés complétés avant le **14 avril 2023**.

Les enfants nés en 2020 sont concernés par la rentrée en petite section.



## Le saviez-vous ?

### SAVOIR CIRCULER À VÉLO

Le saviez-vous ? Les règles du code de la route sont applicables également pour les vélos ou cycles.

Par exemple, vous ne pouvez pas griller un feu rouge, un stop ou utiliser votre téléphone au guidon et il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée. Le montant de l'amende encourue est le même que pour les autres usagers de la route.

Les cycles sont néanmoins une catégorie de véhicule à part entière et il y a des règles qui lui sont propres mais aussi des recommandations :

- Le port du casque est recommandé pour tous mais il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.
- Les cyclistes n'ont pas le droit de rouler sur le trottoir excepté si un arrêté du maire le prévoit ou s'il s'agit d'un enfant de moins de 8 ans.

À Pont-d'Ain, il est possible d'emprunter les trottoirs à vélo du rond-point du Pont Rompu jusqu'à la rue Saint Exupéry seulement, et en adoptant une allure raisonnable.

- Lorsqu'une piste cyclable est existante les cyclistes doivent l'emprunter.
- En cas de circulation de nuit ou par visibilité insuffisante, les cyclistes doivent porter un gilet haute visibilité et leur vélo doit être équipé de feux avant et arrière.
- Il est interdit de transporter un passager sur un cycle (sauf si siège adapté).
- Il est interdit de rouler dans des conditions ne permettant pas de manœuvrer aisément (roue avant, zigzag...)

Il existe bien d'autres règles et recommandations que vous pouvez trouver, entre autres, sur le site internet de la sécurité routière

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>



**HISTOLOGE**

LE SERVICE PUBLIC CONTRE  
LE MAL LOGEMENT

<http://histologe.beta.gouv.fr>



## SIGNEZ VOS PROBLÈMES DE LOGEMENT SUR HISTOLOGE

Humidité, punaises de lit, infiltrations, problème de chauffage ou d'autres soucis...

Signaler ses problèmes de logement en quelques clics et les transmettre directement aux services compétents, c'est désormais possible grâce au nouveau service public en ligne Histologe !

La plateforme, destinée aussi bien aux **locataires** qu'aux **propriétaires**, permet à toute personne en situation de mal logement de se faire connaître et d'être accompagnée.

### Une procédure simple

Histologe permet en quelques minutes de décrire ses problèmes et même de déposer des photos et des documents. Le dossier est ensuite transmis aux services compétents (CAF, Mairie, ARS, bailleur social...)

Cliquez ici pour accéder à la plateforme : [Histologe.beta.gouv.fr](http://Histologe.beta.gouv.fr)

## PLANTATION DE CHÊNES À LA CATHERINETTE



Le samedi 26 novembre, le maire et quelques élus ont mis la main à la pâte pour planter des bulbes de tulipe devant la mairie et la poste.



## LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AVANCE !

La phase préparatoire touche bientôt à sa fin, et le dépôt de la demande d'autorisation environnementale approche. Les différentes études démarrées en 2021 sont désormais réalisées (environnementales, paysagère, raccordement, ...) et permettent d'envisager un dépôt de dossier de permis de construire en début d'année 2023 auprès des services de l'État qui en arbitreront l'instruction pendant environ 1 an. Le dossier complet sera accessible au public.

Après une réévaluation de l'aléa d'inondation sur la zone en 2017, le projet initial, porté par la commune et la SEMCODA, de création de 500 logements a dû être annulé. Afin de trouver une issue vertueuse et économiquement rentable à ce site, a alors émergé l'idée de la création d'une centrale photovoltaïque sur cette friche déjà artificialisée. Ce projet, dont le développement est assuré par VALOREM et la SEM LEA – Les Énergies de l'Ain, s'inscrit pleinement dans la démarche de transition énergétique du département de l'Ain. Tirant parti de l'énergie solaire grâce aux 18 000 modules photovoltaïques répartis sur 14 Ha, cette centrale permettra de produire 12 GWh/an, soit la consommation électrique annuelle de 3000 foyers. Un sentier d'aménagement piéton est prévu afin de créer une continuité de cheminement entre le quartier du Blanchon et la zone artisanale au Sud. Ainsi que des aménagements paysagers en bordure du parc pour intégrer au mieux cet équipement dans son environnement.



Le plan prévisionnel d'implantation du projet solaire de Pont d'Ain – Zone des Maladières (Source : VALOREM)

Le site [parcsolaire-pontdain.fr](http://parcsolaire-pontdain.fr) vous permet d'accéder à de plus amples informations sur le projet, et comprend également une rubrique «contact» si vous souhaitez échanger avec les porteurs du projet.



### LES CLASSES EN 3 ET 8

Le banquet des classards 3 et 8 avec leurs conjoint(es) se tiendra le samedi 4 mars 2023 à la salle des fêtes de Pont d'Ain.

Si vous êtes classard(e) vous pouvez inviter d'autres personnes pour le repas du soir (19h), mais uniquement sur réservation avant le 18 février.

Pour en savoir plus, merci de contacter  
Yves Negrerie 07.83.32.86.08 ou  
Sophie Guiot 06.59.36.70.57

Le texte n'a pas été communiqué au comité de rédaction.

## ➤ Bienvenue



### THE PATAISSIER Laurent et Angélique GIGIER

17 rue Gabriel Vicaire  
☎ 06 74 38 09 51  
Pâtisserie artisanale  
Boutique avec terrasse  
Sur place ou à emporter

## ➤ À vos agendas !

- **Samedi 25 février**  
Avant-première film 3000 à la salle des fêtes.
- **Samedi 4 mars**  
Banquet des classards 3 et 8 à 19 h à la salle des fêtes.



### LE CENTRE SOCIAL «LE COCON» EST À LA RECHERCHE DE SON LOGO

Nouvellement né sur le territoire de la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon, le centre social itinérant « Le cocon » souhaite trouver son logo pour être plus visible et communiquer sur ses actions.

Ses axes d'intervention sur le territoire sont :

- L'accompagnement à la parentalité
- La jeunesse de 11 à 25 ans.
- L'accès aux droits
- L'animation de la vie locale

Vous avez des compétences en infographie et souhaitez les valoriser sur le territoire, soutenez l'association et son développement en nous offrant vos talents.

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger et participer à la création de notre logo. Alors à vos talents et engagements.

Renseignements auprès d'Hélène Soudy

☎ 07 48 89 56 65

hsoudy@ain-cerdon.fr



### AD Chien et Cie Toilettages chiens et chats Vente d'accessoires et de jouets

28 bis rue Bernard Gangloff  
☎ 07 87 48 05 90

Horaires :  
Du mardi au vendredi de 9h à 18h.  
Samedi de 8h30 à 12h.

**OBJECTIF CITOYEN**

J'AI 16 ANS, JE ME SUIS FAIT RECENSER, ET TOI ???

**LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS**

**QUI ?** Garçons et filles de nationalité française  
**OÙ ?** À la mairie de ton domicile  
**QUAND ?** Dès 16 ans  
**AVEC QUOI ?** Ta carte d'identité  
Le livret de famille  
**POURQUOI ?** Un justificatif de domicile  
Pour être inscrit sur les listes électorales  
Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique  
(CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.)